

TOUS À BRUXELLES LE 16 MAI POUR DES PENSIONS DIGNES À UN ÂGE DÉCENT

MANIFESTATION

BLD ALBERT II
GARE DU NORD
DÉPART À 11 H.

882 €/mois pour les femmes, 1.181 €/mois pour les hommes : ce sont les montants moyens des pensions des salariés isolés ! Beaucoup de pensionnés vivent en dessous du seuil de pauvreté qui se situe à 1.157 €/mois ou le frôlent. Les pensions belges du privé sont parmi les plus basses d'Europe.

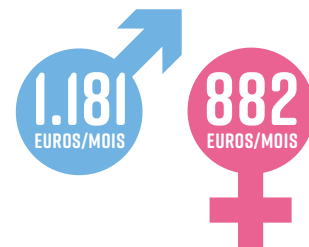
Que fait le gouvernement pour les améliorer ?



DES PENSIONS ENCORE PLUS BASSES !

Les pensionnés ont été rudement mis à contribution : saut d'index, hausse de TVA et d'accises, enveloppe bien-être amputée, etc.

Les travailleurs et futurs pensionnés sont promis à une pension encore plus basse. Le gouvernement fait tout pour diminuer les pensions et rabaisser au niveau du secteur privé celles, plus convenables, des fonctionnaires statutaires.



ILS VEULENT NOUS FAIRE TRAVAILLER PLUS POUR DES PENSIONS INFÉRIEURES



- Par le relèvement de l'âge légal de la retraite à 67 ans alors que l'espérance de vie en bonne santé n'est que de 64 ans.
- Par la pénalisation des périodes d'inactivité (moins de pension pour des périodes assimilées). C'est une rupture de la solidarité.
- Avec la loterie de la pension à points : le gouvernement pourra changer quand ça l'arrange la valeur du point et allonger automatiquement les carrières pour qu'elles soient considérées « complètes ».
- Avec les critères de pénibilité qui permettront peut-être à certains peu nombreux – vu l'étrécissement du budget prévu – de partir plus tôt mais au prix d'une solide réduction de 54 à 254 €/mois d'une pension déjà trop basse.

CE QUE NOUS VOULONS

1. Le retour à l'âge légal de la pension à 65 ans.
2. Un régime solide et juste pour les métiers lourds et le travail pénible permettant :
 - de prendre sa retraite sans perte de pension à 60 ans, voire avant pour le travail très pénible ;
 - d'avoir une pension plus élevée si on travaille plus longtemps.
3. 1.500 € de pension garantie : c'est un minimum pour en vivre.
Cela coûterait un peu moins que 1,6 milliard € pour le secteur privé.
4. De meilleures pensions légales : 75 % du salaire moyen (au lieu de 60 % actuellement).
5. L'alignement du plafond de calcul des salariés sur celui des indépendants (57.415,68 €), de sorte que la pension légale devienne réellement une assurance contre la perte de revenus des seniors.
6. Une meilleure prise en compte du travail à temps partiel pour la pension.
7. La liaison automatique des allocations au bien-être pour maintenir intact le pouvoir d'achat et empêcher les ponctions par le gouvernement pour financer ses cadeaux fiscaux.

FGTB
WWW.ENSEMBLEPOURLECHANGEMENT.BE

**ENSEMBLE
POUR LE
CHANGEMENT**